

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 28 OCTOBRE 2020

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 Conseillers ; 7 excusés et 1 non-excuse. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (09.09.2020).

Adopté tel que présenté.

### 3. Communications du bureau.

**Le Président** indique aux présents que toutes personnes qui désirent prendre la parole à le droit de le faire en retirant son masque de protection, selon les directives cantonales.

Concernant les prochaines élections communales, le Président indique que les dates pour le dépôt des listes s'étendent du lundi 11 au lundi 18 janvier 2021, midi.

Le premier tour de l'élection à la Municipalité ainsi que celle pour le Conseil communal aura lieu le dimanche 07 mars 2021. Le deuxième tour pour la Municipalité s'il y a lieu, le 28 mars 2021.

L'élection du Syndic aura lieu par la suite.

La séance du Conseil communal agendée au 09 décembre prochain comportera au minimum le préavis concernant le budget. D'autres sujets le seront peut-être également mais ne sont pas connus pour l'heure.

### 4. Préavis n° 63/20 relatif au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Rapport de la commission lu par M. **Christoph Keller** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller demande à la Municipalité que le chantier du parc de la Bâtie soit activé avant la mise en place des macarons de parcage. Selon lui, la mise en place avec le manque de place de parc dans le secteur du Bourg n'aurait aucun sens.

M. **Eric Portner** Municipal répond que le sujet fait partie d'un autre préavis qui sera prochainement proposé à l'assemblée.

Sans autre question, le préavis n° 63/20 est accepté à l'unanimité.

### 5. Préavis n° 64/20 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Rapport de la commission des Finances lu par M. **Mark Brissat** Conseiller qui en conclusion demande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Christophe Lanz** Syndic explique que la Municipalité ne dispose pas encore de tous les chiffres mais qu'il était toutefois important pour elle de garder le même taux d'imposition. Il reste inchangé depuis 8 années consécutives grâce notamment aux retours bénéficiaires de la péréquation. Les autres taxes n'ont pas non plus augmenté. L'année prochaine verra probablement un budget avec excédent de charges comme l'exercice actuel. Le fond de réserve se monte à environ CHF 370'000.-. A noter également une réserve à capital d'un peu plus d'1 million de francs.

M. **Florian Ecoffey** Conseiller relève qu'au point 10, " Principaux facteurs d'influences des comptes 2020 - 2021 " figure l'ARASAPE qui représente une épine dans le pied conséquente. La commission de Gestion avait relevé la chose et la Municipalité avait indiqué qu'un audit était programmé pour limiter les coûts.

Monsieur Ecoffey aimerait des nouvelles de cet audit et s'il a eu lieu, savoir quel serait l'impact sur le budget communal.

**Le Syndic** répond que la commune étant très grosse consommatrice d'heures pour l'ARASAPE, elle participe en grande partie à la facture à hauteur de CHF 275.-/habitant. Il s'agit du taux le plus élevé du district.

L'audit est en préparation avec pour but la révision des buts optionnels ; la base n'étant pas remise en cause.

Une commission du législatif intercommunal sera mise en place, chargée de l'examen avec un organisme spécialisé.

Sans autre intervention, le préavis n° 64/20 est accepté à l'unanimité.

## 6. Communications de la Municipalité.

M. **Jean-Marc Chavannes** revient sur le sujet de l'ARASAPE qui le concerne en tant que Municipal délégué. Il rappelle que la population a souhaité plus de places pour les enfants par voie de votation. Cela a un coût ; la moyenne du district est à CHF 165.-/habitant. Le village ayant beaucoup d'enfants, les montants liés ne peuvent pas disparaître. La commission nommée pour l'examen rendra rapport au alentours du printemps prochain mais il ne faut pas s'attendre à d'énormes économies.

Concernant la rentrée scolaire : elle s'est faite dans les circonstances liées à la Covid-19 qui génère de grosses contraintes logistiques, entre autre pour les concierges. Ils sont sollicités pour des nettoyages supplémentaires imposés par le Canton. Toutes les poignées, interrupteurs ou autres endroits que l'on touche régulièrement doivent être désinfecté plusieurs fois par jour.

L'ASPIHL est mise en place et le Codir a commencé à travailler. La Direction des écoles a indiqué avoir besoin de 7 à 10 classes supplémentaires pour la rentrée 2021 alors que nous n'en avons plus de disponible. Il faudra installer des pavillons provisoires dans l'urgence et en attendant le nouveau collège.

M. **Christophe Lanz** indique que le Greffe communal fonctionne en télétravail alterné. Cela permet de garantir le service à la population tout en respectant les règles et éviter les contaminations.

Une apprentie employée de commerce a été engagée en la personne de Mme Priscilla Schwab. Une présentation est parue à son sujet dans le dernier Roche info.

Pour la voirie, un nouveau chef de service, M. Sébastien Dubuis a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Sa présentation sera faite quand à lui dans le prochain Roche info, d'ici fin novembre.

L'office de Poste a fermé les cases postales le 25 octobre et ses portes le seront le 30 octobre prochain. Dès le 2 novembre 2020, un service à domicile sera introduit ; les informations utiles peuvent être consultées sur le site de la commune sous l'onglet " news ".

## 7. Divers.

Aucun.

Sans autre intervention, la séance est levée à 20h55.

## CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

la secrétaire

